



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 18 septembre 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jean-Louis LAFON, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS.

Etaient absents excusés avec procuration :

Serge CUCULIERE donne procuration à Florence SANCHEZ
Michel BERNABEU donne procuration à Yolande PUGLISI
Jeanne TABARIES donne procuration à Jacques ADGE

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Damien MAURRAS, Gilles FOUGA, Christian BEIGBEDER, Arnaud GAURIER.

Bien Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sonia REBOUL à l'unanimité.

L'approbation du précédent procès-verbal : Il n'y en a pas parce que nous avons eu un problème d'enregistrement sur le dernier conseil municipal. Ça n'a pas enregistré donc nous n'avons pas de procès-verbal à vous proposer. Nous vous demandons d'en prendre acte, nous avons vérifié aujourd'hui parce qu'il y a un problème technique, apparemment ça a défilé mais ça n'a pas enregistré.

Enumération des points de l'ordre du jour :

- 1°) URBANISME – rapport d'activité SBL
- 2°) URBANISME – Convention SAFER
- 3°) URBANISME – vente parcelle BI N° 45 au profit de UNITI pour la construction de logements sociaux
- 4°) AFFAIRES SCOLAIRES – Convention CLIS de Gigean
- 5°) AFFAIRES SCOLAIRES – Règlements intérieurs ALP / ALSH
- 6°) FINANCES – Décision modificative n° 1

Décisions du Maire :

N° 2017-07 – Ouverture d'une ligne de Trésorerie.

Comme nous faisons depuis quelques années, pour un montant maximum de 200 000 euros, pour une durée

maximum de 364 jours, taux d'intérêt Eonia + marge de 0.870% l'an, et les bases de calcul c'est les bases exactes sur 360 jours. Date de prise d'effet du contrat le 26 juillet 2017, date d'échéance le 25 juillet 2018. Commission d'engagement 400 000€ payable au plus tard à la prise d'effet, la commission d'utilisation 0.10% du montant non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant. Les modalités d'utilisation : tirages/versements, procédure du crédit d'Office Privilégié, le montant minimum 10 000 euros pour les tirages.

Jacques LLORCA : une demande d'éclaircissement, dans les considérants, c'est-à-dire dans les raisons de légitimer l'ouverture de la ligne apparait entre autre, le fait de pouvoir gérer le temps.... Une de cause de pouvoir tirer cette ligne c'est l'attente de l'obtention de la FCPIC (compensation intercommunale). Alors la question c'est est-ce que pour 2018 puisqu'on est à cheval là, il y a eu un affinage de la discussion avec l'Agglo pour savoir non pas à quelle sauce on sera mangé, mais enfin qu'est-ce qu'on peut attendre ? tirer puisque dans la DM que l'on voit tout à l'heure aussi, il apparait un versement de la FCPIC mais pour 2018 qu'est qu'on peut attendre, mais surtout comment on fait pour obtenir le maximum possible de la part de l'Agglo.

Monsieur le Maire : cette ligne sera la même que les années précédentes, donc pour l'année en cours et on n'a pas discuté encore pour la future année. Mais je sais qu'il y a des réunions actuellement sur certains qui vont avoir des sommes qui seront déduites de la CLET sur les participations, sur beaucoup de projets que prend l'Agglo, il faut savoir que beaucoup disent l'Agglo prend mais c'est diminué sur la CLET, il y en a certains qui partiront contents. Ceux qui ont très peu et qui ont des projets tel qu'une médiathèque sur Balaruc, on sait parce que nous l'avons voté dernièrement, que c'est diminué sur la CLET d'autant. Non pour 2018, il n'y a rien qui a été prévu, donc on attend les discussions, cela ne va pas tarder. Je pense qu'ils souhaitaient attendre que certains projets voient le jour.

Jacques LLORCA : c'est-à-dire qu'il y a plusieurs choses, on sait que l'Etat a pratiquement arrêté le budget 2018, ce qui nous donnera l'occasion de parler de la taxe d'habitation, entre autre et que probablement l'Agglo est dans la phase de la préparation très active du budget 2018 donc il serait important que Poussan ne se retrouve pas « plumé » dans le débat.

Monsieur le Maire : Nous ferons en sorte que, on l'a été une fois, on essayera de ne pas l'être deux. Parce que la première fois on l'a bien été quand même.

Décision n0 2017-08 - Prémption d'une parcelle BI 137, c'est la parcelle qui se trouve sur le chemin de la Garenne, l'ancienne parcelle de NEBOT, qui n'était pas à NEBOT mais qui était à une SCI, dont le gérant était un ami de Mr NEBOT. Il y a eu une saisie, nous pouvons préempter, nous avons préempté au même prix que la dernière enchère, sans surenchère. S'il y a une surenchère on ira à la surenchère. Je pense que ça été de l'ordre de 15 000 euros. A peu près, c'est un terrain qui doit faire 5 000 mètres.

Pierre CAZENOVE : ça s'inscrit dans un projet.

Monsieur le Maire : oui, sur le PLU il y avait quelque chose qui avait été retenu là-dessus. Un emplacement réservé entre autre.

Décision n° 2017-09 – le contrat de contrôle des accès des locaux. Nous avons signé un contrat de prestation de services concernant la solution logicielle de gestion en ligne et à distance de fermetures électromécaniques prenant en charge le contrôle des autorisations d'accès avec la société ASSA ABLOY AUBE ANJOU, située parce d'entreprises à SAINT SAVINE pour des montants de prestations ci-dessous.

- fournitures matérielles pour un montant de 4 613.80€

- la mise en service formation « Clip Web Manager » pour un montant de 1 049€ H.T. et des frais annuels d'hébergement donc 50 cylindres et bornes pour un montant de 201.96€. Donc pour être plus précis nous avons acheté un logiciel ou on pourra programmer des codes sur les clefs. On change les barilletts et les clefs, si quelqu'un s'en va avec la clef, il suffit de désactiver sur l'informatique et donc cette clef n'ouvrira plus et chaque clef sera facturé 30€ puisque tout le monde refait les clefs et rentre partout et nulle part avec n'importe quelle clef. Ça permettra de contrôler sur des salles un peu sensibles, l'entrée et la sortie des gens et on saura à tout moment, puisqu'on aura une clef mère, qui est rentré et sorti. Et surtout cela permettra de contrôler qui

rentre parce que sur certaines salles, les gens ne demandent pas toujours l'autorisation.

Danièle NESPOULOUS : quelles sont les salles concernées s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : le foyer, la mairie, le complexe sportif. Les clubs qui voudront, payeront la clef et s'ils s'en vont et que la personne ne rende pas la clef on la désactive et celui qui vient derrière en payera une autre.

Décision n° 2017-10 – marché d'équipement pour système de vidéo protection. Une consultation relative à la création d'un système de vidéo protection urbaine, nous en avons parlé. Une analyse des candidatures des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de consultation, dont l'offre de la société IPERION – Place de la Méditerranée – Parc d'activité à SAINT JEAN de VEDAS a remis la proposition économiquement la plus avantageuse, pour un montant H.T. de 104 675.27 €. C'est la totalité du marché qui se fera en deux tranches.

Décision n° 2017-11 – Nettoyage des locaux. Thau Agglo va lancer début 2018 un groupement d'achat pour le nettoyage des locaux, il nous manquait la période de transition pour arriver à janvier 2018, donc on a relancé un mini marché, c'est la même société qui a eu le marché donc on a conclu et signé ce marché pour nettoyage des locaux du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, renouvelable une fois au cas où, pour un montant H.T. e 36 486.44€.

Décision n° 2017-12 – Location des illuminations de rues pour les fêtes de fin d'année. Ce sont des contrats de 3 ans donc nous avons changé de prestataire, nous avons sollicité 4 entreprises donc c'est la société Décolum Industrie qui a été retenue pour un montant annuel de la location qui s'élève à 5 174.54€. H.T. sur trois ans.

Danièle NESPOULOUS : qui assurait jusqu'à présent l'installation de ces illuminations ? c'était la commune.

Monsieur le Maire : oui, c'est la commune, là ce n'est que la location du matériel et la réparation pendant 3 ans et l'hébergement éventuellement.

Jacques LLORCA : je reviens un poil en arrière sur la précédente pour une demande d'explication. C'est Thau Agglo qui généralise la sous traitance pour ce type d'action. Et alors est ce que ça a une incidence sur le nombre d'employés municipaux ?

Monsieur le Maire : non parce que ce sont des prestations que l'on avait déjà. On n'avait pas remplacé les employés à cette époque et on avait pris ce système de prestations.

RAPPORT N° 1 – Rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des communes du Bas Languedoc.

C'est la connaissance de ce rapport. Pour votre info il y a très peu de choses qui ont changées. D'habitude c'est Serge CUCULIERE qui s'occupe de cela. Pour ce qui peut nous intéresser si vous voulez c'est la composante de la facture d'un usage de 120 m3, en 2015 c'était facturé annuellement 228.65€ et en 2016 on a un différentiel de 8.97€, on est à 237.62€. Ce qui nous fait le prix du m3 en 2016 à 1.98€ TTC. Après on a effectivement les résultats des clients, on en a toujours le même nombre à 50 près. Tout simplement il y a des clients non domestiques et ils ont enlevé beaucoup de clients domestiques qui ne l'étaient pas pour les transférer mais le nombre est sensiblement le même. Un compense l'autre, je tiens ce rapport à votre disposition, vous l'avez et bien c'est parfait.

Jacques LLORCA : par contre est ce qu'on peut avoir quelques précisions justement sur l'avant dernière remarque. Effectivement le prix 228 à 237 quand on regarde, c'est à la page 4 du rapport. Quand on regarde la composante, on s'aperçoit que c'est l'agence de l'eau qui en fait, fait augmenter significativement puisqu'on passe de 4.80 en 2015 à 9.45 et on retrouve cette incidence directement sur le cumul du prix et c'est du fait de l'agence elle-même qu'on a l'augmentation significative.

Monsieur le Maire : on a quand 2 euros sur l'exploitant, pas tout à fait, on a 2 euros aussi sur la collectivité mais le gros de l'augmentation c'est l'agence de l'eau. Après la redevance pollution c'est la même.

Jacques LLORCA : ça saute aux yeux.

Monsieur le Maire : donc ça fait 8.97 euros.

Jacques LLORCA : et en amont sur les indicateurs financier généraux, la page 3, ce qui est intéressant c'est de rapprocher la recette d'exploitation du Syndicat 3 983 000 de l'état de la dette et surtout de l'annuité de remboursement. On est à 3 900 000 pour la recette d'exploitation, on est à 3 099 000 pour l'annuité avec un encours de 33 000 000. En fait la question est, est ce qu'on n'est pas en situation relativement délicate par rapport à la perspective d'augmentation de la consommation, puisque quand on regarde par ailleurs les autres chiffres, on voit qu'on continue d'augmenter, on voit aussi dans un tableau ou par contre Poussan est performant, on constate qu'il y a des déperditions par endroits assez considérables.

Monsieur le Maire : qui se sont bien améliorés par ailleurs, sur le principe général.

Jacques LLORCA : oui mais ça va de 99 % à Lavérune pratiquement à 51% à Murviel et au passage des gens comme St Georges d'Orques et tout ça il y a beaucoup de boulot à faire autrement dit de l'investissement sans doute lourd à venir. Et donc on peut se demander déjà si l'annuité de la dette étant assez forte, comment on va maîtriser si ce n'est par l'augmentation significative du prix.

Monsieur le Maire : non parce qu'on a intégré Vias dernière et là j'ai vu qu'on intégrait Montagnac, ça fait des frais supplémentaires mais qui seront étalés, sur Vias je peux en parler, mais même sur Montagnac, ce sont des travaux qui sont étalés et quand même le fait d'avoir de nouveaux abonnés permet de, mais on est sur une situation tendue effectivement. Et le souci quand on voit de doublement de l'usine Georges Debayle qui est l'usine qui est à Fabregues, vous savez que cette usine a été financée sur un système style PPP, c'est en grosse partie SUEZ qui a financé, mais ils comptent racheter là une grosse partie.

Jacques LLORCA : c'est 26 millions quand même.

Monsieur le Maire : c'est vrai qu'on est sur des flux tendus mais il y a de l'argent quand même.

Jacques LLORCA : mais tout simplement pour illustrer que la problématique de l'eau mérite d'être posée comme un problème, que c'est important et que c'est cher et qu'il faut réellement y faire très attention.

Monsieur le Maire : et c'est vrai que pour confirmer tout ça le président qui est très optimiste, au-delà de doubler l'usine Debayle, ils ont certainement un projet pour dessaler l'eau ce qui coûterait un petit peu moins cher aussi donc en terme de pénurie d'eau on a pas de souci à se faire sur ce qu'il dit et on le croit assez facilement puisque des études ont été faites par rapport à tout ce qu'on énumère. Après le prix chacun y met sa petite couche, ça ne fait que 8 euros sur l'année. Je vous demande de prendre acte de ce rapport, on va voter que nous en avons pris acte, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité

RAPPORT N° 2 : URBANISME – Convention de concours technique SAFER via le site vigifoncier.

C'est un projet de convention avec le concours technique avec la SAFER. Cela permettrait d'assurer une veille efficace sur les transactions foncières agricoles et éventuellement de se porter acquéreur. Cette veille via l'accès au site Vigifoncier permet d'être également un outil de lutte contre la spéculation et la cabanisation. Vous avez pu voir le contrat ou il y aura quelques petites choses à changer. On a signé avec la même chose avec la CABT. Les réunions qui sont la Grand-messe d'habitude ou la dernière fois ça a un peu bougé, le bas a blessé concernant tous ces terrains agricoles qui partaient sans que la SAFER puisse préempter et se donne les moyens de préempter. Je pense que cette fois ci cette réunion a eu des effets, ne serait-ce que par ce genre de contrat qui va être signé. La SAFER se donne les moyens de nous aider pour tout ce qui est transaction, ce qui permettra de limiter ce qu'on a pu faire pendant quelque temps et qu'on a plus fait parce que la SAFER n'était plus en position de le faire. Je vous fais abstraction de la lecture, je pense que vous l'avez lu. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : c'est l'occasion de dire que ce serait intéressant que la SAFER se déchaîne en quelque sorte sur l'axe Poussan-Montbazin parce qu'au fur et à mesure que l'on regarde l'avancée du bientôt désastre,

ça commence à faire peur quand même, c'est harmonieux à l'œil mais quand même manifestement la cabanisation n'est pas arrêtée.

Monsieur le Maire : oui mais sachant pour info, il n'y a pas mal de procédures en cours. Mais là c'est un outil de travail qui est fait pour aider les municipalités à bloquer ce genre de vente notamment sur Poussan ou beaucoup de terrains sont en jachères pour ne pas dire inexploités et ou les gens attendent l'argent qui tombe du ciel d'une façon un peu délibérée concernant ces terrains. Et à des prix qui ne sont pas les prix de ces terrains. Qui est pour ? Qui s'abstient ? à l'unanimité merci.

Rapport n° 3 : URBANISME – Cession de la parcelle BI n° 45 à la société UNITI pour la création de logements sociaux.

Yolande PUGLISI : bonsoir, la collectivité étant propriétaire de la parcelle BI 45 d'une superficie de 811 m² au lieudit de la Garenne, connaissant notre problématique de manque de logements sociaux, nous avons contacté les services de la CABT qui ont fait une étude sur cette parcelle et qui nous ont élaboré un projet d'une résidence sociale avec 18 logements. Pour que le projet aboutisse nous passons la vente de ce terrain à la société UNITI qui est la société qui travaille avec la CABT dans la construction et la promotion immobilière de logements sociaux. Ce terrain a été évalué à 91 000 euros par les Domaines, ils nous le rachète à 91 000 euros.

Pierre CAZENOVE : petite question, il faudrait que vous m'éclairiez. Il me semblait que ce terrain n'appartenait pas à la mairie qu'il était propriété de l'entreprise NEBOT

Yolande PUGLISI : il vous semblait mal puisque le terrain nous appartient bien.

Pierre CAZENOVE : très bien.

Monsieur le Maire : il avait été cédé pour le stationnement sans aucun bail, sans quoi que ce soit. On l'a récupéré il y a 4 ou 5 ans parce que le voisin se plaignait qu'il ne soit plus utilisé.

Pierre CAZENOVE : 2^{ème} question qui me pose souci, c'est que les anciens Poussanais savent très bien que c'est le lieu de l'ancienne station d'épuration du village et je me pose la question de la dépollution du terrain pour l'utilisation de la construction de locaux.

Yolande PUGLISI : faites confiance au promoteur qui a fait toutes les études au préalable sur la faisabilité, il y a des obligations, comme aussi il a fait les enquêtes sur les voisins, il est allé voir les devoirs auprès des bâtiments de France. Nous ne sommes pas engagés tant que la faisabilité n'était pas au bout.

Pierre CAZENOVE : je m'en doute, les questions sont là pour éclaircir le dossier. Peut-être une question pour Jésus VALTIERRA au niveau du pont de la Garenne qui va donner accès à cette parcelle, forcément on va devoir envisager d'aménager l'accès si le projet se fait, on ne va pas faire passer les voitures sur ce pont minable, les accès sont affouillés, j'ai vu qu'il y avait quelques rustines qui avaient été posées là mais bon, il faut faire quelque chose.

Jésus VALTIERRA : oui dans l'état actuel des choses, le pont ne risque rien, bien sûr qu'après s'il y a un gros passage qui doit venir à l'avenir on fera ce qu'il faut ?

Monsieur le Maire : le pont ne risque rien en lui-même et la pile va être confortée, elle l'a déjà été, même si c'est une rustine, ça a été fait par l'entreprise et ce sera terminé avant qu'il parte, puisque le pont lui-même ne risque absolument rien.

C'est un aménagement des trottoirs sur le haut mais ce pont peut être unique avec un passage assez élargi d'un côté et de l'autre, on l'a vu ailleurs.

Pierre CAZENOVE : il me semblait qu'il y avait des demandes de devis de travaux.

Jacques ADGE : il y avait eu des demandes de devis pour renforcer cette pile qui ne risquait rien mais où ça

s'était un peu creusé. L'entreprise a fait des travaux à minima, pour que cette pile ne parte pas. et donc, avant qu'ils finissent on leur fera faire les choses définitivement.

Et sachant que sur le principe on a changé de technique sur la vente de ces terrains, là ça se fera en VEFA, c'est-à-dire que c'est un prestataire privé qui fait les travaux et qui vend à un prestataire public qui fait du social. En l'occurrence là on travaillera avec Thau Agglo.

Jacques LLORCA : c'est-à-dire qu'UINITI ça n'est pas un bailleur social

Monsieur le Maire : non, il vend en VEFA, c'est un promoteur avec qui l'AGGLO a certaines habitudes, ils travaillent avec beaucoup de promoteurs et en l'occurrence ce sont eux qui nous ont fait des propositions.

Jacques LLORCA : et donc l'Agglo est habituée à travailler comme cela ?

Monsieur le Maire : c'est l'Agglo qui a récupéré la compétence des logements sociaux, qui était l'office des HLM de Sète, les ¾ des affaires sont faites en VEFA, ce qui est une garantie pour eux et puis ça permet de ne pas avoir des structures très importantes non plus.

Danièle NESPOULOUS : pourriez-vous nous expliquer ce que c'est en VEFA.

Monsieur le Maire : c'est ce que je viens de vous dire, c'est un constructeur privé qui construit et qui vend à un prestataire social. Le prestataire social rachète les bâtiments, ce qui n'est pas le cas quand on travaille avec les autres structures comme Hérault Habitat. Cela nécessite beaucoup de personnel et avec un résultat qui n'est pas forcément toujours très probant pour être clair.

Danièle NESPOULOUS : concernant le projet est ce que vous l'avez vu parce 18 logements sur une superficie aussi petite.

Monsieur le Maire : on est sur du R + 2 là. Si ça passe. Non ce n'est pas le château c'est qu'on est en RNU tout simplement.

Danièle NESPOULOUS : et pour des logements sociaux, on applaudi car c'est vrai que la commune est en déficit à ce niveau-là mais la localisation de ces logements qui est à la périphérie du village, si le village se développe par là-bas mais ça me paraît peu probable, ils seront intégrés mais là ça me paraît en périphérie du village. Alors que les projets qui se sont réalisés étaient vraiment des projets qui étaient faits dans le village et qui permettait aux gens de s'intégrer au reste de la population mais là-bas, ça c'est un avis personnel ça me paraît un peu excentré.

Yolande PUGLISI : on laissera votre avis personnel rester personnel on est pas là pour débattre la localisation, je pense que le principal objectif de la collectivité c'est de faire au mieux pour payer un minimum de pénalités sur la carence de nos logements sociaux et maintenant il va falloir vous y habituer des logements sociaux, il va y en avoir partout, Dans tous les programmes seront intégrés des logements sociaux. et puis la parcelle n'est pas complètement isolée, il me semble qu'il y a des personnes qui habitent à côté. Il y aura 18 logements en plus des quelques villas.

Danièle NESPOULOUS : Pour en revenir aux pénalités, puisque vous abordiez cela, pourriez-vous nous rappeler les pénalités que nous payons jusqu'à présent et est ce qu'elles sont prévues à la hausse ou pas ?

Yolande PUGLISI : je ne veux pas dire de bêtises, Monsieur NATTA ou Monsieur le Maire vont vous répondre.

Monsieur le Maire : 80 000 euros pour l'instant, cette année et il est prévu 500 000 l'an prochain. Après à discuter là aussi, parce qu'on en a pas mal en gestation, on est en train d'en discuter avec l'AMF parce que c'est du racket pur et simple. On ne va pas y revenir mais c'est un scandale de considérer les communes comme les nôtres, on ou amène ce qui ne marche pas en ville finalement et on veut nous le faire accepter. Le problème est que nous avons beaucoup de retard parce qu'il y a eu beaucoup de lotissements privés dans lesquels on faisait de l'individuel, pendant 30 ans pratiquement. Et derrière on n'a pas su intégrer petit à petit, dans chaque lotissement. Le handicap qu'on a sur poussan, par exemple, pour ne le comparer qu'avec Mèze et

Marseillan, ils ne sont pas sur la périphérie de Sète donc eux, ne paient pas, ils doivent être à 10 ou 12%, ils sont plus hauts que nous, Mèze est à 13 mais ne sont pas carencés alors que nous le sommes, parce qu'ils ne sont pas sur le même schéma directeur de vie. Et Mèze va y venir mais pour l'instant ils sont passés à travers des mailles, Marseillan aussi, Villeveyrac n'a plus de terrains donc ils vont être aussi pénalisés. Les autres on s'en moque à la limite mais tout ça pour dire que les choses ne sont pas faites de façon équitables et puis 25% dans des communes comme les nôtres, y compris des communes comme Mèze, Marseillan ou Frontignan qui en font tout berzingue et ils n'en sont qu'à 15. Jusqu'à maintenant ceux qui étaient proches de 20 ne payaient pas le différentiel entre les 20 et les 25. Là à partir de cette année tout cela facturé et par exemple Sète qui est à 19.80 vont payer pratiquement 6% de pénalités, Frontignan va en payer 10. Ils taxent alors qu'ils savent pertinemment qu'il n'y a peut-être pas 1000 communes en France qui sont à 25 %, même à 20. Il y a beaucoup de choses à revoir mais qui ne seront pas revu puisque ça rapporte de l'argent. Il est plus facile de taxer et là ils sont surs d'encaisser puisqu'ils ne vous le donneront pas sur la dotation. Donc vous ne pouvez pas contester.

Danièle NESPOULOUS : et ces pénalités vont rejoindre quelle bourse ? c'est à dire que si elles sont utilisées ensuite pour faire du logement social ça me paraît logique. Si c'est pour combler des déficits ça me paraît moins vertueux.

Ghislain NATTA : Normalement elle va à l'agence foncière.

Danièle NESPOULOUS : l'Agence foncière qui après construit des logements sociaux, achète des terrains pour construire des logements sociaux.

Monsieur le Maire : si tout y allait ils pourraient tout acheter.

Danièle NESPOULOUS : je suis un peu surprise, et c'était un peu d'humour que je faisais, mais c'est vrai que si c'est pour taxer pour taxer et abonder des caisses qui n'ont rien à voir avec le logement social c'est un peu aberrant.

Monsieur le Maire : oui, ça fait partie de beaucoup de choses qui sont aberrantes au niveau de l'Etat.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire, je change un peu de sujet pour rester sur le terrain d'en face, je reviens à la parcelle 137, vous m'aviez fixé une mission vous vous souvenez, de trouver un terrain pour la déchetterie de Poussan pour laquelle je cherche indéfiniment un terrain, dont je vous redemande d'y repenser, parce que ce parking de co-voiturage que vous prévoyez s'il a la même utilisation que le parking qui se trouve en haut de la route de Gigean, on voit que les gens lorsque les parkings sont un peu trop éloignés, ne s'en servent pas. Il est très peu utilisé celui de la route de Gigean.

Monsieur le Maire : ce n'est pas un parking de co-voiturage, c'est un parking tout simple.

Pierre CAZENOVE : ce n'est pas parce que vous marquerez parking de co-voiturage à Gigean que les gens tout d'un coup vont se mettre à l'utiliser.

Monsieur le Maire : je ne vais pas vous faire l'offense, vous circulez autant que moi certainement. Pas forcément aux mêmes endroits mais vous circulez. Moi je vais souvent à Gignac, à Pézenas, puisque j'ai des bureaux là-bas et on rend compte qu'à Pézenas c'est pratiquement à 1.5 Kms de la ville. Les aires de co-voiturations sont beaucoup à l'extérieur ;

Pierre CAZENOVE : d'un péage à Pézenas, à côté du rond-point, etc.

Monsieur le Maire : mais on est à 2 Kms de la ville.

Pierre CAZENOVE : en fait c'était une petite remarque simplement pour dire que je suis toujours en recherche de solution pour cette fameuse déchetterie qui fait de plus en plus besoin, c'est une catastrophe, je ne sais pas si vous y allez régulièrement.

Monsieur le Maire : alors concernant la CABT, ce n'est plus d'actualité pour l'instant, les nouvelles déchèteries,

à réactualiser effectivement.

Pierre CAZENOVE : des renseignements sur le tunnel qui passe sur l'autoroute, justement sur cette parcelle puisqu'on y est pour avoir des infos, qu'est-ce que c'est précisément, à quoi ça sert ?

Monsieur le Maire : ils refont, à mon avis, un passage pour les eaux, je pense, je n'y suis pas allé, il me faut y aller. Ils font un second tunnel. Ils creusent à la main d'ailleurs. C'est fait de façon très sommaire. Non je ne plaisante pas. J'irai le voir d'ailleurs parce que je vais aller voir le chef de chantier, mais certains de nos chefs y sont passés, ils creusent à la main. Nous allons voter, concernant la vente de cette parcelle, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 : AFFAIRES SCOLAIRES – CLIS de Gigean – Frais de scolarisation

Arlette RAJA, rapporteur : les articles L 212-8 et R 212-21 du Code de l'Education prévoient la possibilité pour les communes qui reçoivent les élèves d'autres communes de demander à celle-ci de participer aux frais de scolarisation de ces enfants. La répartition des dépenses se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Par dérogation à ce principe comme le prévoit l'article R 212-21 du Code de l'Education, les communes sont tenues de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur leur territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est notamment justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à l'état de santé de l'enfant. Les élèves scolarisés en CLIS sont orientés dans ces classes par la Maison Départementale des Handicapés (MDPH) en lien avec l'Education Nationale, pour des raisons médicales.

Durant l'année scolaire 2016-2017, 1 enfant a été scolarisé en CLIS à l'école Haroun TAZIEF de Gigean.

La participation pour l'année scolaire 2016/2017 est fixée à 427 euros par référence au calcul du « coût d'un élève » dans la commune concernée.

Monsieur le Maire : c'est toujours les mêmes délibérations, chaque année on sera amené à en prendre, pas de questions ? on va voter, qui est pour ?, qui s'abstient ? à l'unanimité, merci.

RAPPORT N° 5 - AFFAIRES SCOLAIRES - Règlement intérieur ALP / ALSH

Arlette RAJA – rapporteur : Dès la rentrée, la commune est passée à la semaine de 4 jours. La commission scolaire qui s'est réunie le mercredi 13 septembre 2017 a travaillé sur les différents règlements ALP / ALSH qui avaient été adoptés par délibération le 14 mars 2016, afin d'y apporter des modifications ou des précisions comme le changement des horaires - 4 jours – 9h00-12h00, 14h00-17h00, la cantine scolaire est ouverte en priorité aux enfants dont les parents travaillent en fonction de la capacité d'accueil. En cas d'absence d'un enseignant, le repas du 1^{er} jour commandé ne sera ni remboursé, ni reporté. Précision sur les lieux où se déroulent les activités périscolaires, si une personne qui récupère l'enfant n'est pas mentionné dans le dossier d'inscription, il est alors obligatoire de contacter le pôle et l'enseignant afin de les en informer. Pour l'ALSH, durant les vacances d'été l'ALSH est transféré dans les locaux de l'école Véronique Hébert. Pour toute inscription, tout changement en cours d'année, doit obligatoirement être communiqué au Pôle enfance jeunesse, numéro de téléphone, difficulté de santé, etc. concernant les tarifs, les enfants domiciliés hors de la commune, un supplément de 2 euros par jour et par enfant sera demandé. La priorité aux inscriptions est donnée aux familles résidants sur Poussan. Les enfants domiciliés hors de la commune pourront s'inscrire uniquement la dernière semaine précédent le début de la période dans la limite des places disponibles. Je pense que nous avons tout changé.

Monsieur le Maire : la différence avec le nouveau règlement S'il te plaît ? parce que vous ne vous posez pas la question, pourquoi ces nouveaux règlements ?

Arlette RAJA : la semaine est passée aux 4 jours.

Danièle NESPOULOUS : c'était surtout au niveau des changements d'horaires. Alors une question qu'au cours

de la commission on avait pas posé, tu en as peut-être une concernant un prix de repas ? le passage nous paraît toujours discriminatoire concernant les familles classiques de parents qui travaillent et dont les enfants sont accueillis et ensuite le distinguo est fait avec les familles monoparentales.

Arlette RAJA : non on l'a supprimé, vous l'avez dans le nouveau règlement, on l'a enlevé.

Danièle NESPOULOUS : et ensuite concernant les maladies contagieuses.

Arlette RAJA : on l'a rajouté.

Danièle NESPOULOUS : donc qu'elles sont les maladies contagieuses ?

Arlette RAJA : on a pas mis le détail, le détail on ne le met pas parce que le médecin ne marquera jamais ce qu'à l'enfant parce qu'il est tenu par le secret professionnel.

Danièle NESPOULOUS : si c'est une maladie évictive oui, il est obligé de la signaler, mais si ça n'est pas évictif donc du coup l'enfant peut venir quelle que soit la maladie.

Arlette RAJA : c'est le médecin qui le décide.

Danièle NESPOULOUS : et si la famille ne va pas voir le médecin ? c'est la conversation que nous avons eue.

Arlette RAJA : on ne peut pas se mettre à la place des parents.

Monsieur le Maire : est ce que nous avons la capacité de dire si c'est contagieux ou non ?

Danièle NESPOULOUS : non mais du coup ce n'est pas très utile de le mettre si on a pas la capacité de le vérifier. Il n'y a qu'une maladie en fait qui est évictive, donc voilà.

Delphine REXOVICE : moi j'avais une question au niveau des tarifs. Tarifs de la cantine, la participation accueil, admettons la tranche 1 de l'ALP et de l'accueil qui est à 70 centimes, pourquoi à la participation d'accueil du temps de la cantine, elle passe à 1 euro. Pourquoi ce n'est pas le même tarif ? alors qu'il y a bien précisé les tarifications matin 13h-14h sans le repas et le soir devraient être pareil en bas et en haut.

Arlette RAJA : on a rien changé.

Delphine REXOVICE : non ce que je veux dire pourquoi la tranche 1 à 70 centimes n'est pas le même tarif en haut pendant l'heure de repas, le temps d'accueil.

Arlette RAJA : c'est peut-être une erreur je ne sais pas. On va le voir avec Perrine. Il n'y a rien qui a changé.

Delphine REXOVICE : ce n'est pas question de changer. C'est question de pourquoi ce n'est pas le même tarif ? en haut la participation accueil tranche 1 qui est à 1 euro, et pourquoi en bas il y a marqué 70 centimes. Ça devrait être 70 centimes dans la logique.

Monsieur le Maire : oui ou 1 euro, on va faire comme l'Etat. Ce sont des choses qui ont été votées, on va le vérifier

Arlette RAJA : on le vérifiera puisque ça a été voté.

Monsieur le Maire : on n'a rien changé

Delphine REXOVICE : je suis d'accord qu'il n'y ait pas de changement

Arlette RAJA : pourquoi, on ne le sait pas, c'est peut-être une erreur ?

Delphine REXOVICE : pourquoi le temps d'accueil n'est pas le même à midi, le matin et le soir, alors que c'est bien marqué dans la tarification.

Monsieur le Maire ; on va vérifier quelle est l'erreur.

Danièle NESPOULOUS : concernant la capacité d'accueil au moment du temps de la cantine, est ce que vous la connaissez, est ce qu'elle est souvent dépassée, est ce qu'il y a beaucoup d'enfants qui ne peuvent pas être acceptés compte tenu que la capacité d'accueil a été atteinte, et est-ce que c'est tous les jours ?

Arlette RAJA : on est en train de le regarder parce que quand même l'école n'a commencé seulement depuis 15 jours, mais pour le moment la cantine démarre fort, il y a beaucoup d'enfants surtout dans les maternelles.

Danièle NESPOULOUS : pour savoir s'il y a des familles dont on ne peut pas accueillir les enfants compte tenu qu'on a atteint le maximum d'enfants qu'on peut accueillir.

Arlette RAJA : pour le moment, non mais on fait attention, on surveille.

Danièle NESPOULOUS : de tout façon vous n'inscrivez aucun enfant qui n'ont pas les deux parents qui travaillent.

Arlette RAJA : si pour le moment on en prend mais disons qu'ils ne sont pas prioritaires.

Danièle NESPOULOUS : tant qu'il y a de la place

Monsieur le Maire : on a toujours les mêmes périodes qui sont chargées, on sait à peu près, chaque année ça se confirme, on sait qu'à partir de Pâques, pour diverses raisons, c'est chargé. Pour l'instant on est sur les mêmes chiffres que les années précédentes.

Danièle NESPOULOUS : pas d'augmentations significatives, pas de diminutions non plus ?

Monsieur le Maire : là c'est difficile pour l'instant parce qu'on ne vient que de rentrer, on a pas de pics.

Danièle NESPOULOUS : et concernant cette capacité d'accueil, il n'est pas envisagé de faire une extension des locaux, ou un aménagement ou une réhabilitation des locaux.

Arlette RAJA : s'il y a trop de demandes on va voir ce que l'on peut faire.

Monsieur le Maire : je pense que la seule solution sur cette cantine des Baux, ce sera de faire un self, c'est la solution au nombre, tout simplement. Ça avait été envisagé, comme on n'était pas d'accord sur les travaux un peu lourds, sur ce pôle central qui mange toute la place, il avait trouvé une solution ou on avait pas besoin d'enlever ce pôle central. Et donc faire une cuisine là où elle était sur le côté au tout début, si vous vous souvenez, sur le côté droit en entrant, et de laisser tout le reste pour self. Ça c'est quelque chose qui peut se faire assez rapidement. Enfin qui peut s'envisager assez rapidement. Mais c'est la seule solution, après on ne pourra pas pousser les murs et la salle de dessous, par laquelle on pourrait agrandir. On a trop de dénivelé, c'est pratiquement impossible à faire. Donc je pense que la seule possibilité c'est de faire un self, puisqu'on se rend compte qu'à l'école VH s'est bien utilisé. On a un gros potentiel, et le self règle beaucoup de problèmes en terme de fréquentation avec des heures distinctes. C'est quelque chose qui sera envisagé relativement rapidement. Encore faut-il le prévoir pour faire les réparations dans le budget. Ce n'est pas un budget très important et en plus on peut faire participer le prestataire. Le prestataire met en place puis nous facture en plus, et nous le prendrions à nos frais, cela ne changerait pas le prix du repas. Mais c'est à envisager pendant les vacances et le fait que l'on ait transféré le service enfance jeunesse pour les grandes vacances sur l'autre école permettrait de faire les travaux plus facilement.

Delphine REXOVICE : au niveau des départs échelonnés, pourquoi il n'a pas été maintenu entre 17h et 18h.

Arlette RAJA : Par rapport à la sécurité, nous avons un plan de vigilance VIGIPIRATE et nous sommes obligés

de faire attention. En faisant partir les enfants à des heures régulières, les parents ne se promènent pas dans l'école comme ils faisaient avant. Par sécurité.

Jean-Claude PAGNIER : alors si vous voulez je peux revenir sur les tarifs des ALP. La différence c'est en fait parce que c'est plus long. C'est le temps de l'ALP qui est plus long au niveau des repas et l'autre ne comprend pas le repas, il y a une heure de différence pratiquement.

Delphine REXOVICE : non il y a 1h30 sur chaque temps, le même.

Jean-Claude PAGNIER : non pas du tout,

Delphine REXOVICE : c'est de 7h30 jusqu'à 9h00 l'accueil du matin

Jean-Claude PAGNIER : non, je parle du midi, l'ALP de 13h à 14h est à 70 centimes alors que pour que la tarification cantine ils y sont depuis le midi, de 12h00 à 14h00.

Delphine REXOVICE : le temps du repas est d'1 heure

Jean-Claude PAGNIER : oui mais on parle des ALP là, c'est plus cher parce que le temps est plus long.

Arllette RAJA : de toute façon, nous allons vérifier.

Florence SANCHEZ : si on lit le document, de 12h à 12h30, c'est gratuit, de 12h30 à 14h00, il y a 1 euro et si on ne vient que de 12h00 à 14h00, donc 1h00 au lieu de 1h30, c'est 70 centimes. Et au 1 euro on rajoute les 2.85 euros du repas.

Monsieur le Maire : pas d'autres questions ?

Jacques LLORCA : quelques observations simplement. Page 2, la restauration scolaire est un service facultatif. Je ne suis pas sûr que le mot soit adéquat. C'est un service qui n'est pas du par la mairie mais facultatif, ça n'a pas tout à fait ce sens. Facultatif c'est pour les utilisateurs qui ne sont pas obligés d'utiliser. Mais la mairie d'abord n'est pas obligée de donner cette prestation, donc il faudrait trouver, de mon point de vue un mot différent que facultatif. C'est une simple remarque de forme. Ensuite page 4 dans l'article 3, absence, là par contre il est pointé, en cas d'absence d'un enseignant, les repas commandés ne seront ni remboursés, ni reportés. Je le ressens comme relativement abusif. Si c'est la faute de l'enseignant qui est absent, c'est sa faute, mais c'est fort que le consommateur paye en quelque sorte, alors qu'il n'y est pour rien.

Monsieur le Maire : je pense que c'est là aussi mal présenté. Si l'enseignant est absent, le gosse ne vient pas. Souvent quand l'enseignant est absent on dit aux enfants de rester à la maison.

Arllette RAJA : le premier jour. Mais pour les maternelles quand les parents les accompagnent si on demande aux parents s'ils ont la possibilité de les garder, automatiquement ce jour-là le repas est commandé, donc on est obligé de le faire payer. C'est dans ce sens-là, pour les maternelles surtout.

Danièle NESPOULOUS : on avait bien soulevé en réunion de la commission, c'est qu'ils avaient la double peine, ils se responsabilisaient en prenant les enfants et en plus le repas leur était facturé alors qu'ils faisaient un effort pour le garder à la maison. Ça paraît un peu illogique, on l'avait dit en commission.

Arllette RAJA : il y a des institutrices que sont là justement pour pallier à des durées de congés maladie de courte durée.

Jacques LLORCA : Ironiquement, il faudrait faire payer l'enseignant.

Arllette RAJA : et bien oui, c'est vrai. On va y penser

Danièle NESPOULOUS : il n'y a peut-être pas beaucoup de cas dans le courant de l'année.

Mais le fait de l'avoir écrit, moi je trouve que pour les parents qui ont fait l'effort de garder l'enfant à la maison, ne pas leur rembourser le repas, ça me paraît être une mesure qui est une double peine pour eux.

Jacques LLORCA : ensuite page 5, l'article 7, je lis « le seul fait d'inscrire un enfant à un repas en restauration scolaire constitue pour les parents et les enfants une acceptation de ce règlement ». Alors ça me paraît être un simplisme un peu délicat, je traduis ma pensée. Je trouve qu'il serait sans doute important d'amener tous les parents à lire effectivement le règlement plutôt que de considérer que parce qu'ils ont inscrit l'enfant à un repas, ils sont censés connaître le règlement. C'est un peu comme nul n'est censé ignorer la Loi, d'accord mais dès qu'il y a un problème, on prend un avocat et on se débrouille pour tenter de contourner la Loi. Là en mettant ça, ça me paraît abusivement simpliste et délicat peut-être parce que là s'il y a des contestations, je ne sais pas comment on en sort. Ils le signent le règlement.

Arlette RAJA : non, mais ils l'ont à disposition. Certains parents les prennent et d'autres non

Jacques LLORCA : et oui mais c'est bien ce que je suis en train de dire. C'est qu'il faudrait une connaissance effective du règlement et une signature qui sécurise la mairie. Mais ce qu'on écrit dispense de signer, justement. C'est une facilité mais ça peut être à un moment donné délicat.

Ensuite page 6, ce qui est dit est mieux que de ne pas le dire, passage au toilette et lavage des mains, très bien, mais moi je serai totalement explicite, je mettrai à l'entrée et à la sortie. Parce que éducativement parlant je suis à peu près persuadé, certes on va nous répondre, mais en réalité je doute fort qu'à la sortie soit fait le même effort qu'à l'entrée. Tandis que si on l'écrit, c'est éducatif. Certes d'un peu directif mais éducatif. Ce sont des simples remarques de forme.

Florence SANCHEZ : c'est marqué au-dessus 12h00 – 13h40. 12h00 c'est l'heure de sortie de classe des enfants quand ils vont à la cantine, donc ils se lavent les mains et 13h40 c'est quand ils retournent en classe, dont ils se relavent les mains.

Jacques LLORCA : comme on connaît ses saints on les adore, donc voilà.

Monsieur le Maire : on va voter, qui est pour ? qui s'abstient ? à l'unanimité

RAPPORT N° 6 – FINANCES – Décision modificative n° 1

Ghislain NATTA – Rapporteur : on va vous distribuer la maquette définitive, celle qui part à la Trésorerie. Les chiffres sont globalement identiques mais c'est la maquette qui part d'abord en Préfecture et après à la Trésorerie. Le budget principal a été voté le 29 mars 2017. L'exécution budgétaire pour cette période de l'exercice fait apparaître la nécessité de modifications afin d'adapter les prévisions budgétaires à la réalité.

Cette décision modificative, comme on l'a vu en commission des finances, va essentiellement consister à :

- Constater les nouveaux montants des dotations notifiées après le vote du budget primitif du 29 mars 2017, ainsi que les dernières subventions attribuées ;
- De les affecter en recettes ainsi que l'excédent de fonctionnement dégagé à des dépenses d'investissement.

Vous avez donc le document définitif qui reprend les chiffres que l'on a vu en commission des Finances.

Chap 011 – 11 720 € - programme vert demain

Chap 65 - 2 880 € - formation

Chap 67 – 10 000 € pour les titres annulés sur l'exercice antérieur – provisionner les titres de recettes qui ne peuvent pas être encaissés.

En dépense d'ordre

Compte 042 - 480€ - cession d'immobilisation

Compte 023 Virement à la section d'investissement de 138 874 €.

Ce qui fait en dépense une modification de 163 954 euros au bas de la page 9.

Au niveau des recettes de fonctionnement pour équilibrer
Impôt et taxe 73 635 euros de recettes supplémentaires

En dotation et participation : 89 839 euros

Au total des recettes : 163 474 euros

Une recette pour ordre de 480 euros, pour un total égal aux dépenses de 163 954 euros.

Sur le fonctionnement est ce que vous avez des questions ?

Jacques LLORCA : ce n'est pas tant sur les chiffres mais c'est sur l'explication des programmes derrière. Par exemple quand on est dans les fournitures de voirie au 011 les 11 720 euros, ça correspond au programme Vert Demain et notamment au rond de Sète à 10 400 euros. La question c'est quand on regarde le rondpoint quelle est la nature réelle de l'intervention, qu'est-ce qu'on y fait ? qu'est-ce qu'on y a fait ? il est tondu, il est ras mais il n'est pas beau.

Ghislain NATTA : Pour l'instant on y a rien fait, ce ne sont que des achats de végétaux, c'est tout.

Jacques LLORCA : on va y planter alors ?

Jésus VALTIERRA : on va le végétaliser et tout ce qui est espace vert sur les côtés. Ce sera végétalisé avec des plantes Méditerranéenne, donc ce sera très joli.

Jacques LLORCA : je prolonge la commission y compris celle d'urbanisme du 11 août, est ce qu'au-delà du rond-point, les jardinières feront l'objet comme on l'a débattu l'autre jour, d'un effort particulier pour ne pas rester aussi désespérantes qu'elles le sont, sauf une en face de mon domicile, dans la grand-rue, qui a été végétalisée par un particulier, et arrosée par un particulier.

Jésus VALTIERRA : on va encore faire l'effort à condition que tout le monde joue le jeu, bien sûr. Parce que si on met des plantes et qu'on nous les arrache. On va faire l'effort

Jacques LLORCA : non, on n'est pas d'accord. Là on tombe dans la caricature.

Jésus VALTIERRA : on tombe dans la caricature mais on tombe dans la réalité là.

Jacques LLORCA : la question est réellement sérieuse, Monsieur le Maire, parce que on l'a évoqué l'autre jour, quand on circule tout autour de Poussan, n'importe où, et loin de Poussan, aussi, on constate que des plantations partout, tout l'été notamment ont fleuries. Là quand même on est désespérément tristes. Deuxièmement ça rejoint la deuxième ligne, les 2 280 euros de formation aux bruleurs de végétation sèche puisque l'autre jour on eut une explication un peu ésotérique, de comment il fallait faire pour détruire les plantes qui poussent dans les rues, il fallait attendre, Yolande, je ne sais quelle altitude de la fleur pour arriver à la tuer pour de bon.

Yolande PUGLISI : non il ne faut surtout pas attendre que la plante pousse.

Jacques LLORCA : ce qui prouve que je n'ai rien compris.

Yolande PUGLISI : donc avant d'utiliser les bruleurs thermiques, je pense que nos collègues des services techniques feront un nettoyage différemment. Mais pour l'usage des bruleurs thermiques, il ne faut pas attendre que la plante pousse.

Jacques LLORCA : pour redevenir sérieux, c'est qu'effectivement c'est bien de mettre un investissement dans le fonctionnement mais vous nous argumentez « on nous arrache tout, puis ça coute cher », non ce n'est pas possible de perdurer comme cela parce que quand on prend aussi l'investissement sur la balayeuse on a des sommes très significatives, et là on est quand même devant un vrai désastre. L'aspect esthétique est quand même interpellatif. Et si les gens arrachent il y a quand même un effort éducatif à faire, citoyen à faire et on est tous volontaires pour participer quand même à la mobilisation du Poussanais basique pour qu'il respecte son patrimoine. C'est quand même extraordinaire d'avoir un mobilier urbain intéressant et puis dedans rien, ou des trucs minables. C'est quand même extraordinaire et puis quand on voit qu'on peut y mettre des sommes significatives.

Monsieur le Maire ; je vais répondre très simplement. On assume, c'est une honte. Et moi je n'ai pas honte de le dire. Qu'on n'accuse pas les arrachages. On a rien fait cette année, point. Et on l'assume, je résume, j'ai piqué une grosse colère dernièrement, les quelques fleurs qu'il y a c'est moi qui les ait commandées. Voilà ça résume, on a rien fait. Et on l'assume et ce n'est pas la peine de se chercher des excuses. Cette année on est passé à travers complètement, et là je vous dis, je l'assume, puisque c'est moi qui doit gérer tout cela. Je l'assume et l'an prochain on fera en sorte que. Effectivement on a certains arbres sur les plantations ou on sait qu'on a du désherbant, on en a un sur dix, il en reste neuf. A un moment c'est bon, on n'est pas capable de, voilà. Et si vous voyez la sécheresse qu'il y a, on est en train de laisser crever des arbres, pas que nous d'ailleurs, à des endroits où ils ont été plantés, cette année c'est un peu spécial, donc à beaucoup d'arbres qui nous incombent pas, qui sont en train de crever, parce que les gens n'ont pas fait leur travail non plus. Le boulot n'a pas été fait, point final, et on l'assume. Vous avez la réponse à vos interrogations. Je vais partie des gens pas content non plus.

Jacques LLORCA : mais vous aviez exprimé les mêmes sentiments lors de la commission du 11 août et d'ailleurs je rebondis pour un point de détail que j'ai soulevé aussi l'autre jour. Il y a 4 pitons d'un banc qui a été enlevé, je ne sais pas pourquoi, sans que personne n'ait été concerté. Contrairement Monsieur l'Adjoint à vos déclarations de l'autre jour, les 4 pitons y sont toujours, c'est dangereux pour un passant et c'est la Mairie qui trinquera si quelqu'un s'accroche sur les pitons, le mieux serait d'ailleurs de remettre le banc qui a été déplacé ailleurs, je sais où. Et deuxièmement, d'entretenir l'accueil du public à proximité de la maison des jeunes. Si on pose que tout le monde dégrade tout et ne respecte rien y compris, j'ai entendu que l'on déboulonnait les barrières, c'est peut-être vrai à quelques endroits, mais enfin il y a des efforts dans tout Poussan pour en mettre. Là où il y en avait et ou on revendique qu'on les remette, ce serait bien de les y remettre.

Pascal GIUGLEUR : Pour compléter ce débat fort intéressant sur les jardinières. J'avais planté devant chez moi des jolies fleurs qui m'ont été arrachées le soir même. Parce que c'est des plantes qui valaient au moins 1 euro pièce. Depuis j'ai mis des cactus et des agaves et bien ça tient le coup. C'est joli. Pour recompléter tout cela je pense qu'avec la vidéo surveillance on aura beaucoup moins de dégradations et on pourra faire les essais, peut-être de remettre des plantations. Au moins on verra qui arrache les fleurs.

Ghislain NATTA : au niveau de l'investissement page 13 du document, on a en proposition nouvelle
Opération 9004 – Bâtiments communaux – 19 800 euros
Opération 9007 – matériel et informatique – 156 540 euros
Opération 9010 – Rue des Horts - 37 515 euros.

Ce qui fait donc un total de 233 855 euros qu'on retrouve sur le document qu'on avait vu en commission.

Danièle NESPOULOUS : le matériel informatique concerné ?

Ghislain NATTA : c'est une extension des crédits ouverts pour la vidéo surveillance.

Voilà pour les dépenses.

Au niveau des recettes d'investissement :

Subventions : il y a un changement, il y a 480 euros de moins sur la somme que l'on avait prévu en investissement. Au lieu de 72 481 euros, on a 72 001 euros parce qu'on a été obligé de supprimer les 480 euros de l'opération pour ordre. Ça ne change rien au montant de la recette attendue.

Chapitre 13 – subvention d'investissement : 72 001 euros

Recette d'équipement - 22 500 euros, qui est la subvention du Département.

Total : 14 500 euros de subventions auxquelles on y ajoute les 480 euros d'opération pour ordre au 040.

Ce qui fait un total de 139 354 euros en recettes d'investissement.

Et on a également en recettes la subvention d'équilibre d'un excédent d'investissement, on arrive à un total général à la page 16 de 233 855 euros, qui est égal aux dépenses d'investissement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : oui deux questions, ce n'est pas tellement sur les chiffres, c'est sur la signification des chiffres. La première question c'est sur le 2152, les 37 515 euros sur la rue des Horts, question, est ce que cet investissement est total ou terminal ? et garantie qu'on maintien l'affaissement de la rue ou est ce qu'il faut s'attendre à voir ajouter à cette somme en fonction de l'évolution du chantier.

Ghislain NATTA : c'est une provision, c'est tout.

Jacques LLORCA : c'est indicatif. D'accord. Et puis une observation, l'investissement sur la balayeuse est toujours dans le programme Vert Demain. Il est comme je l'observais l'autre jour très important, 93 000 euros.

Ghislain NATTA : plus les 100 000 euros du BP

Jacques LLORCA : est-ce que l'expérimentation de cette balayeuse a été pointue pour se lancer dans un investissement, parce qu'on parlait il y a quelques minutes de quelques fleurs. Mais là on est sur un investissement dont l'amortissement est significatif, ce n'est pas demain la veille que l'on amorti. Et donc dans le rôle de cette balayeuse dans les rues de Poussan, est ce qu'on est sur de l'amortir et est-ce que la prestation de l'engin va bien correspondre à l'attente.

Monsieur le Maire : oui à priori il n'y a pas de soucis concernant l'engin, la seule chose qui a été rajouté est que Vert Demain subventionne pratiquement tout. C'est ce qui nous a fait franchir le pas, La balayeuse aura un bras supplémentaire pour aller chercher les herbes sur les trottoirs des lotissements ou elle pourra accéder. On a un bras articulé qui se rajoute à tout le reste. On a une balayeuse qui est une marque Française avec des prestataires qui sont à Aurillac, dans le centre de la France, et on est allé voir plusieurs modèles de cette marque qui fonctionnent sur une ville comme Béziers. C'est Schmitt pour ne rien cacher, une marque connue et donc avec un matériel qui est adapté à nos ruelles, ça passera dans les $\frac{3}{4}$ des endroits. On n'a pas de soucis y compris sur les lotissements, c'est dimensionné contrairement à celle qu'on avait avant. Cette machine est calibrée pour travailler sur 85 ou 90% des rues du village et des lotissements.

Il faudra inciter les gens quand on aura fait un programme normal de dire tel jour à telle heure, vous ne stationnez pas dans les lotissements. Après il suffit de faire un programme fiable, sur les lotissements ça n'est pas très difficile. Si les gens veulent que ce soit propre, ils feront l'effort, sinon ils garderont les voiries dans l'état.

Ghislain NATTA : est ce qu'il y a d'autres questions ?

Je vous demande d'approuver la décision modificative en fonctionnement et en section d'investissement.

Monsieur le Maire : Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 4 abstentions.

Je vais vous donner une ou deux informations, après s'il y a des questions vous les poserez après la clôture du conseil.

Une information, Madame MOUGIN a démissionné, elle nous avait désigné son successeur, mais ce n'est pas si facile que cela. Nous avons convoqué le second de la liste, pour l'instant il n'a pas répondu et il était convoqué pour ce soir. S'il n'accepte pas il faudra qu'il démissionne, tout simplement et on sollicitera le troisième.

Ghislain NATTA : on fait passer la liste de signature pour la décision modificative, par commodité c'est par ordre alphabétique du prénom.

Danièle NESPOULOUS : est-ce que je peux poser une question qu'on avait évoquée lors de la réunion scolaire concernant les emplois aidés.

Monsieur le Maire : Je clôture la séance